



Paris, le 21 juin 2018



CTM DU 19 JUIN 2018

78, rue de Varenne-75349 PARIS 07 SP
Tél : 01.49.55.55.31 ou 43.05
unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr
<http://agrifor.unsa.org/>

SEA : UNE ACTUALITE TOUJOURS À L'ORDRE DU JOUR !

Ce CTM était présidé par Valérie METRICH HECQUET, Secrétaire Générale du MAA, accompagnée de Philippe MERILLON, adjoint et de Jean-Pascal FAYOLLE, chef du SRH.

L'UNSA était représentée par Philippe COSTA, Alain STEUX, Pierre MERCIER, Guy SIGALA, Gwendoline PROSPER et Nicolas MARTEL.

La Secrétaire Générale annonce qu'il n'y aura pas de CTM en juillet, sauf si le gouvernement rend ses décisions sur CAP 2022. Elle précise que le Ministre n'est pas présent à cette réunion car il n'y a rien de nouveau depuis le GT du 6 juin 2018 consacré à ce sujet. Elle ajoute qu'il y a, semble-t-il, quelques évolutions sur le schéma préconisé du transfert des SEA à l'ASP, car les Préfets défendent une administration territoriale départementale de proximité. A suivre.

L'UNSA a déclaré que les Préfets ont toujours l'intention de récupérer tous les services de l'Etat mais que sa première préoccupation ce sont les agents.

La Secrétaire Générale rappelle que les missions du MAA ne sont pas remises en cause notamment la PAC et les missions sanitaires. Les contrôles, effectués par la puissance publique sont confortés. Le principe d'une redevance est également soutenu. Sur le FEADER, la recentralisation de l'autorité de gestion est préconisée. Une nouvelle organisation des missions PAC, par le transfert à l'ASP, est également envisagée pour reformater l'établissement public. L'externalisation de la PAC n'est pas à l'ordre du jour en raison des risques d'apurement qui font peur.

Des bilatérales avec les organisations syndicales, comme annoncé lors du GT du 13 juin, se tiendront très prochainement. Le but est de poser des garde-fous sur le fonctionnement et la protection des agents. Le calendrier et le contenu précis du transfert devront garantir le maintien de la proximité avec les usagers. Une nouvelle entité, regroupant environ 3 000 agents, devra être construite avec la garantie des carrières et rémunérations pour les agents.

La Secrétaire Générale s'engage à produire une étude d'impact sur les conséquences induites de ce transfert sur les agents.

Sur le rendez-vous salarial, qui s'est tenu le 18 juin avec les organisations syndicales et le Secrétaire d'Etat, la Secrétaire Générale décline les décisions du gouvernement : gel du point d'indice en 2019, "re conduite" du PPCR en 2019 suite au gel 2018, compensation totale de la CSG. Le MAA a provisionné ces deux mesures dans le PLF 2019.

Sur les taux pro-pro, il a été décidé d'appliquer, en attente de la filière enseignement les taux des Techniciens supérieurs sur une année ainsi que pour les adjoints administratifs et techniques du 3^e grade en raison des nouvelles grilles (4 à 3 grades). Les flux sont maintenus et en progression.

Le MAA porte un plan de requalification de C en B, sur une durée de 4 ans et sur les mêmes bases que le précédent plan triennal 2015-2018. L'argument fort, défendu auprès de la DGAFP, est celui des catégories C qui exercent, en grande majorité, des missions de B des filières administratives et techniques.

Sur l'entrée des catégories A+, il n'y a pas d'accord IPEF et ISPV. En outre, la demande de dérogation d'entrée dans le dispositif pour les Techniciens supérieurs et les IAE n'a reçu aucune réponse du guichet unique.

Il est unanimement demandé d'introduire un plan de requalification de B en A.

L'UNSA est vivement intervenue auprès de la Secrétaire Générale au sujet de la prise d'otages dans l'Eure-et-Loir (relatée dans la déclaration liminaire) de deux agents effectuant un contrôle de conditionnalité PAC confrontés à des comportements violents menaçant leur intégrité physique (pioche, fourches, serpes, menaces de mort).

L'UNSA a dénoncé une chaîne de commandement défaillante qui s'est aggravée depuis la mise en place des DDI. Les Préfets et directeurs doivent soutenir, accompagner leurs agents dans l'exercice de leurs fonctions.

Nous gardons en mémoire l'assassinat de deux de nos collègues à Périgueux.

La Secrétaire Générale affirme que le MAA a toujours réagi lorsque les événements lui sont répercutés et rappelle les circulaires de 2015 et de 2016 décrivant la procédure à suivre. La prévention doit être conduite pour éviter ce type d'incident et les agents doivent être accompagnés.

L'UNSA a souligné la charge de travail subie par les secrétariats généraux, notamment les fonctions support. En effet, ils sont confrontés à une avalanche de chantiers ; le rapport de synthèse de l'inter inspection confirme d'ailleurs un fonctionnement en mode dégradé. Les Secrétaires Généraux des DDPP et DDCSPP, en particulier, se sentent seuls, il y a de vrais motifs d'inquiétude. Le

MAA doit leur porter une attention toute particulière sans oublier les DRAAF qui vivent une situation tendue.

La Secrétaire Générale admet que le BOP 215 a subi une baisse des plafonds d'emploi contrairement au BOP 206 qui pâtit de l'absence de certains contributeurs ministériels ce qui plaide pour la mutualisation.

L'enjeu est le bon déroulement de la consultation générale du 6 décembre 2018.

COMMENTAIRES DE L'UNSA

Au cours des débats, l'UNSA n'a cessé d'interpeller la Secrétaire Générale du MAA sur les difficultés que rencontrent les agents des SEA. La situation est très critique.

Il est particulièrement insupportable que le Ministre annonce des mesures à la profession agricole sans s'assurer de la faisabilité des modes opératoires.

L'UNSA a rappelé, avec insistance, que les agents, confrontés à des actes de violence physique ou verbale dans le cadre des contrôles alimentaires, sanitaires et de la conditionnalité, doivent être soutenus par la hiérarchie (Préfets, DRAAF, DDI). Il est totalement inconcevable que la hiérarchie ne fasse pas remonter ces actes de violence au Cabinet du Ministre de l'Agriculture.

L'UNSA rencontrera en bilatérale la Secrétaire Générale, le 27 juin 2017, pour aborder toutes les problématiques liées à cette éventuelle nouvelle organisation des SEA-ASP.